

Jerzy Jodłowski: *Certains problèmes du procès civil polonais*, Warszawa, 1961, PWN, 126 p.

L'ouvrage comprend deux dissertations du professeur Jodłowski, à savoir: *Nouvelles voies du procès civil polonais* et *Le principe de la disposition dans le procès civil polonais*. La première de ces dissertations fut déjà publiée en 1951 et exposait les principes idéologiques de la réforme du droit polonais en matière de procès civil, réforme accomplie par l'amendement de 1950 au Code de procédure civile, et présentait tout le procès sur la base des nouveaux principes. La seconde dissertation n'a pas encore été publiée, elle a servi en 1950 de base à discussion au cours d'une réunion des processualistes polonais. Elle contient des thèses particulières et leur justification, qui concerne les problèmes du principe de la disposition, soulevés dans la première dissertation se rattachant notamment à ce qu'on appelle la disposition matérielle dans le procès (la mise en marche du procès, les limites de la protection juridique accordée pendant le procès, la disposition des droits subjectifs au cours du procès). Les deux dissertations sont actuellement munies de commentaires de J. Lapière qui a scrupuleusement réuni toutes les énonciations ultérieures parues dans notre littérature juridique, concernant les problèmes traités dans ces deux dissertations. Dans une introduction, leur auteur justifie leur publication par des considérations de nature didactique. Il souligne notamment son intention de rendre accessibles ces matériaux à ceux qui étudient la procédure civile ainsi que l'actualité des sujets au moment où se poursuivent les travaux de codification sur un projet de Code de procédure civile de la R.P.P. Il a été fort utile en effet de rappeler les deux dissertations, de même que de faire un tableau des résultats de nouvelles recherches accomplies dans le domaine qui fut soulevé pour la première fois dans les dissertations en question. Il résulte notamment de ces tableaux que ces dissertations ont exercé une forte influence sur l'évolution des recherches de la doctrine polonaise du procès civil ainsi que sur l'orientation de la jurisprudence et qu'elles ont conservé dans une forte mesure leur actualité de lege ferenda.

*Władysław Siedlecki*